

# Menton

## Une nouvelle élection avant le 9 février

**DERNIÈRE MINUTE** La Préfecture a annoncé hier soir qu'elle validait bien les 22 démissions de conseillers municipaux, et que les Mentonnais devront retourner voter pour élire leur maire.

**N**ouveau coup de tonnerre dans le feuilleton de la succession de l'ancien maire de Menton Jean-Claude Guibal, décédé le 25 octobre dernier. Alors que le nouveau maire, Yves Juhel, élu à 18 voix contre 17 le 9 novembre, avant la démission en masse de conseillers municipaux, persistait à déclarer ne pas avoir reçu les démissions de ses anciens colistiers (sauf une, dans son propre camp), plus aucun obstacle ne s'oppose à leur validation.

Les services de l'État, à qui elles ont été transmises par mail par les démissionnaires, ont reconnu leur validité : « Les 21 démissions transmises en préfecture (en plus d'une 22<sup>e</sup> transmise directement au maire en LRAR) répondent aux critères légaux (termes non équivoques, revêtues du cachet de la mairie, datées du 9 novembre...). Ces démissions sont donc entrées en vigueur dès la date de leur transmission en mairie, soit le 9 novembre, elles sont définitives et irrévocables » a indiqué, hier soir, la Préfecture des Alpes-Maritimes, qui indiquait avoir reçu, hier, le maire Yves Juhel.

### Date connue sous 15 jours

L'équipe municipale en place a eu beau chercher à démontrer que des pressions avaient eu lieu sur les démissionnaires, la Préfecture, elle, ne voit aucun élément allant en ce



Ici, 14 des 22 démissionnaires déclarés, qui, depuis le 9 novembre, revendiquaient leur choix et demandaient qu'il soit pris en compte. (Photo A. R.)

sens. Plus rien ne s'oppose donc à la tenue d'une nouvelle élection municipale par les électeurs mentonnais, dans la mesure où plus d'un tiers du conseil municipal sera absent. Et les non élus de la liste Unis pour Menton<sup>(1)</sup> qui n'ont pas démissionné ne sont pas suffisamment nombreux pour combler les vides.

« L'effectif légal du conseil municipal de Menton est de 35, le nombre de sièges vacants à partir duquel une élection municipale intégrale doit être organisée est fixé à 12 et l'effectif du conseil municipal nécessitant l'organisation d'une élection est donc de 23. À l'issue de ces démissions, le conseil municipal étant à présent composé de 21 membres,

sans qu'il soit possible de faire appel à un suivant de liste de la liste « Unis Pour Menton », il y a lieu par conséquent d'organiser une élection municipale partielle intégrale dans les 3 mois, soit avant le 9 février, annonce la Préfecture. Le préfet prendra, sous quinze jours, un arrêté portant convocation des électeurs qui indiquera la date retenue pour le premier tour

du scrutin ».

« Malgré le refus d'Yves Juhel de les transmettre et contrairement à ses déclarations, nos démissions sont valides », réagissaient, hier soir, les démissionnaires dans un communiqué.

### « Aucune légitimité »

Eux qui souhaitaient avant tout qu'une nouvelle élection soit organisée sont exaucés.

« Depuis le 9 novembre, Yves Juhel n'avait déjà aucune légitimité juridique pour engager certaines actions, puisque la délibération par laquelle le conseil municipal devait lui déléguer tout ou partie de ses attributions n'a pas été votée », estiment-ils. Et pour cause, la moitié des élus avait déjà quitté le conseil municipal où venait de se tenir l'élection. Et d'enfoncer le clou : « Ce soir, nous considérons qu'il ne dispose même plus d'une quelconque légitimité politique et morale pour s'exprimer au nom de la Ville de Menton et des Mentonnais ».

Les démissionnaires en appellent à « la vigilance » du préfet, « afin d'exercer un contrôle tout particulier sur les décisions prises par Yves Juhel, et garantir la sincérité du futur scrutin ».

**YANN DELANOË  
ET ALICE ROUSSELOT**

1. Liste de la majorité, conduite par Jean-Claude Guibal lors de l'élection municipale de 2020.

## Les élus mentonnais étaient-ils espionnés ?

Dernier épisode en date dans le feuilleton municipal qui déchire Menton depuis dix jours, et auquel la préfecture a mis, hier, un frein (lire ci-dessus), une nouvelle plainte a été déposée ce vendredi par Yves Juhel. Cet ancien adjoint de feu Jean-Claude Guibal, auquel il a succédé à la surprise générale le 9 novembre dernier, avait dès lundi fait apposer des scellés sur les serveurs informatiques de l'Hôtel de Ville. Dans le même temps une entreprise parisienne avait été mandatée pour procéder à un audit complet du système.

### Menton-Gate

« Il s'agit d'une société indépendante composée d'anciens de la DGSE et d'experts en cybercriminalité », avance le maire pour attester de leur sérieux. Or les premières conclusions de ces « experts »,



Ordinateurs épiés ? Dossiers disparus ? Le nouveau maire, Yves Juhel, attaque. (Photo Cyril Doderigny)

ainsi que les « confidences » de certains agents municipaux, seraient venues confirmer les soupçons du nouveau maire. Et non des moindres : un système de surveillance des correspondances dématérialisées des élus mentonnais aurait été

mis en place dès le début des années 2000 ! « Les mails qui leur étaient adressés faisaient, sans qu'ils n'en soient informés, l'objet d'une copie qui était adressée à une boîte noire au sein du cabinet du maire », affirme Yves Juhel

qui a donc décidé d'alerter le procureur de la République sur ces nouveaux faits. S'ils sont avérés, la guerre de succession qui se joue en mairie pourrait bien virer à l'affaire d'espionnage. Un Menton-Gate qui n'impliquerait plus seule-

ment les prétendants au trône, mais bien l'ancien maire décédé. Jean-Claude Guibal a-t-il placé sous surveillance informatique ses propres conseillers municipaux durant près de 20 ans ? Si ce n'est pas lui, qui a pu prendre une telle initiative ? Et surtout dans quel but ? Voilà quelques-unes des questions dont la justice est désormais saisie.

### 570 kg de documents envoyés à la déchèterie

Yves Juhel avait déjà déposé une première plainte quelques jours plus tôt. Cette fois, c'est l'étrange disparition de nombreux documents administratifs qui était visée. De mystérieux « déménageurs » auraient vidé le cabinet du maire, le bureau des élus et celui du directeur général des services. Où sont donc passés les dossiers ? Là encore le successeur

contesté de Jean-Claude Guibal pense avoir trouvé la réponse : « 570 kg de documents se sont envolés et ont été amenés, en deux fois, à la déchèterie pour y être incinérés. Un premier enlèvement a eu lieu lundi matin, la veille du scrutin, et un second le mercredi qui a suivi mon élection », détaille-t-il.

« Nous savons qui conduisait le camion, où il s'est garé et bien sûr qui l'a commandé. Nous avons même les bons de réception tamponnés de la déchèterie », assure Yves Juhel qui, une nouvelle fois, explique avoir porté à la connaissance du procureur de la République ces « éléments complémentaires ».

Nul doute que le parquet de Nice les analysera pour forger sa propre opinion sur ces lourdes accusations.

**ERIC GALLIANO  
egalliano@nicematin.fr**